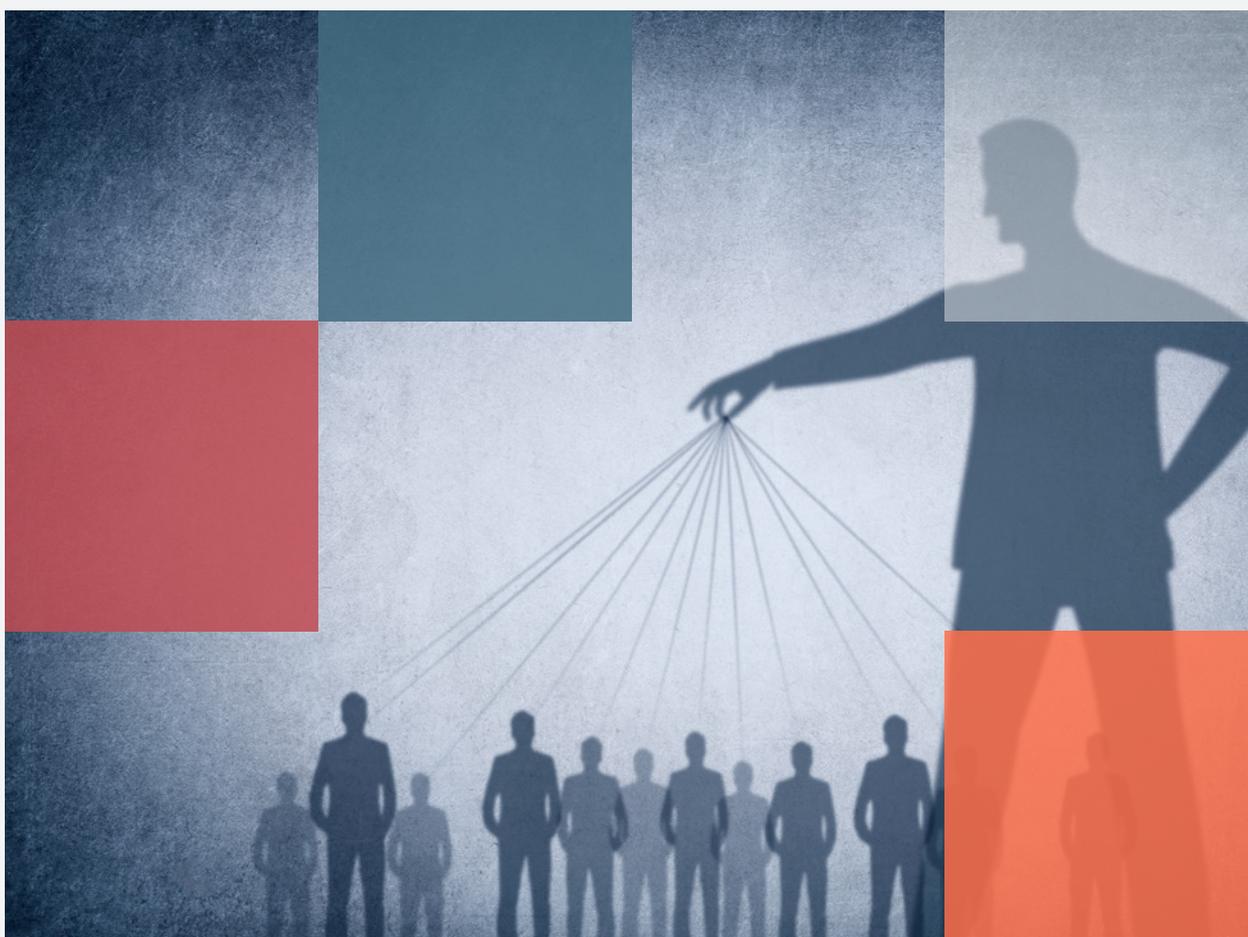




Prévenir la corruption dans les chaînes d’approvisionnement en minerais essentiels à la transition énergétique

→ UN APPEL À PRENDRE DES
MESURES URGENTES

Un groupe d'experts s'est rassemblé pour appeler à des réformes urgentes nécessaires pour s'attaquer au problème de corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais de la transition.¹



La corruption porte atteinte aux garanties principales de protection des communautés locales et de l'environnement, détourne les fonds publics vers des mains privées, et perturbe et retarde la production au moment où nous avons urgemment besoin de minéraux produits de manière responsable pour atteindre les objectifs climatiques.

¹ Un groupe d'experts sur la prévention de la corruption dans la production des minerais de la transition énergétique rassemblant des perspectives de la société civile, de gouvernements, d'universitaires et d'organisations internationales, a élaboré ces recommandations. Le processus de rédaction de ces recommandations a été facilité par le Natural Resource Governance Institute (NRGI), avec les conseils du Centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises et de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Recommandations

Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements des pays producteurs et consommateurs, les entreprises de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, les investisseurs, les organisations internationales et les autres acteurs du changement climatique, devraient :



Agir de toute urgence, à l'échelle des prochains mois et non des prochaines années, pour mettre en œuvre des mesures plus rigoureuses de lutte contre la corruption, y compris concernant les législations et les règlements, les partenariats bilatéraux et multilatéraux et les accords commerciaux.



Réduire autant que possible l'utilisation d'agents et d'intermédiaires, et adopter des contrôles plus exhaustifs sur ceux que certains acteurs continuent à utiliser.



Identifier explicitement les risques de corruption et élaborer des plans d'atténuation dans toutes les stratégies, activités et opérations concernant les minerais de la transition énergétique.



Éviter de permettre la kleptocratie et la captation de l'État en atténuant les risques de corruption et mettant fin à certaines relations commerciales, le cas échéant.



Empêcher la corruption d'affaiblir la protection des droits des communautés, et l'application des garanties environnementales et sociales.



Soutenir les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en aval afin qu'ils intègrent des contrôles des pratiques détaillées ci-dessus dans leurs systèmes d'approvisionnement responsable et de diligence raisonnable.



Adopter et promouvoir la transparence des contrats, des paiements, du négoce des matières premières et de la propriété réelle en conformité avec les normes mondiales afin de faciliter la détection de la corruption, en particulier de la part des entités à haut risque, telles que les entreprises publiques.



Soutenir les droits et les activités de la société civile, des journalistes, des lanceurs d'alerte et des autres acteurs de la lutte contre la corruption.



Empêcher les élites politiques de monopoliser abusivement les opportunités.



Garantir que les acteurs corrompus subissent les conséquences de leurs actions grâce à des mesures efficaces d'application et de redevabilité qui mettent sans cesse l'accent sur les victimes de la corruption.

De plus, les gouvernements qui fournissent une aide au développement aux pays producteurs de minerais devraient :



Accroître les liens entre la gouvernance économique, et les efforts de prévention et de réponse à la corruption dans le secteur des minerais de la transition.



Soutenir les règles, standards et normes sur la transparence globale, l'intégrité et la redevabilité dans le secteur minier.



Financer des activités qui renforcent l'intégrité tout au long des chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels, y compris les chaînes transfrontalières.



Appliquer avec rigueur des mesures de lutte contre la corruption, telles que définies dans les recommandations présentées ici, comme conditions préalables du financement de projets.



Profiter de l'aide au développement dans le secteur minier pour faire le lien entre les programmes de lutte contre la corruption et les opportunités d'investissement responsable dans le secteur.



La corruption dans les chaînes d'approvisionnement des minerais menace une transition énergétique juste et risque de faire échouer les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.



La lutte mondiale contre le changement climatique dépend de notre capacité à développer des infrastructures sobres en carbone qui exigent plus de minéraux que les systèmes basés sur les combustibles fossiles.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit qu'une multiplication par quatre d'ici à 2040 de la demande en minéraux utilisés pour les technologies telles que les panneaux solaires, les éoliennes et les véhicules électriques, est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour certains minéraux, la demande pourrait même être multipliée par 30 d'ici à 2040 par rapport aux niveaux actuels (cf. Figure 1). Bien que la circularité des chaînes d'approvisionnement justifie une attention accrue dans le cadre de la transition énergétique, les matériaux recyclés sont insuffisants pour répondre à la demande du marché. De nouvelles mines auront besoin d'être prêtes à produire beaucoup plus rapidement que la moyenne actuelle du secteur, qui est de 16 ans, pour répondre à la demande à venir. Mais cette accélération ne doit pas compromettre les garanties environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). La corruption sape la capacité du secteur des minéraux et des métaux de répondre à la demande exponentielle, et d'autant plus d'y répondre de manière responsable.

Or les efforts de déploiement de technologies sobres en carbone à la vitesse et à l'échelle nécessaires pour lutter contre la crise climatique en dépendent. Comme de nombreux exemples dans le monde l'ont montré, la corruption peut perturber et retarder la production responsable, réduire la contribution du secteur minier à un développement durable et aux revenus publics, augmenter les risques de préjudices environnementaux et sociaux, et ébranler la confiance dans les gouvernements et les entreprises (cf. Encadré 1). L'incapacité à lutter contre la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux peut également ralentir et perturber l'approvisionnement en décourageant l'investissement, en favorisant les environnements réglementaires arbitraires et imprévisibles, et en exposant potentiellement les entreprises à une responsabilité légale à long terme et à des sanctions.

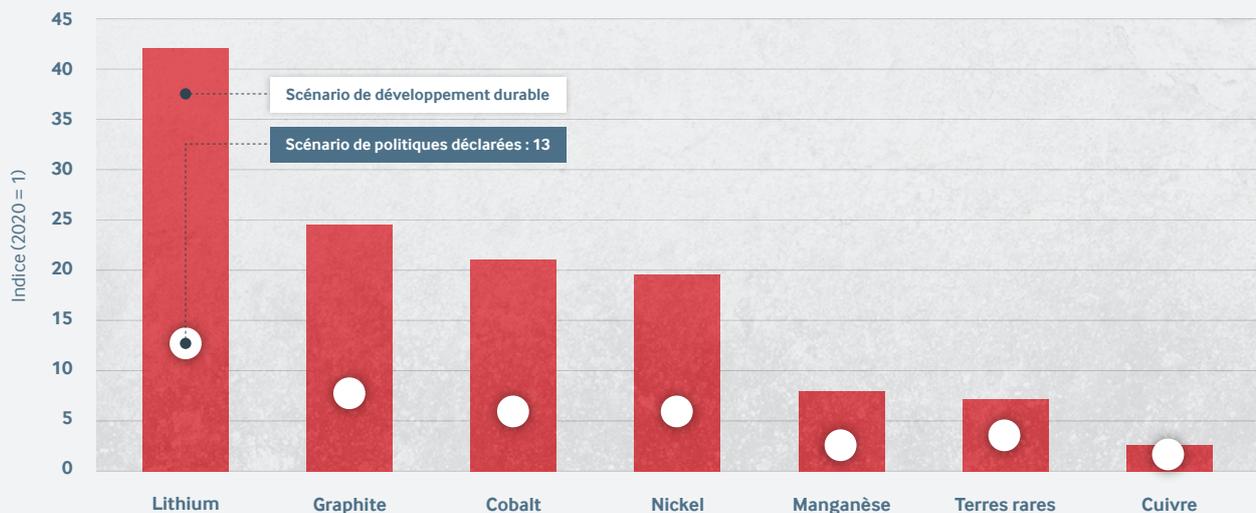


Figure 1. Projection de la croissance de la demande en minéraux sélectionnés destinés aux technologies d'énergie propre d'ici à 2040 par rapport à 2020. *Source: IEA.*

Cependant, les risques de corruption continuent à croître. Les précédents booms des matières premières ont déclenché de larges vagues de corruption. L'anticipation d'un boom suffit même à stimuler un comportement problématique. La promesse de profits vertigineux et la possibilité de conclure des accords rapides en court-circuitant les procédures établies augmente la propension au risque des acteurs du secteur privé et public, en particulier lorsque des entités à risque plus élevé telles que les entreprises d'État sont impliquées. De nombreux acteurs des chaînes d'approvisionnement en minerais de la transition actifs aujourd'hui assument également de nouveaux rôles et négocient des accords sans précédent. Les entreprises doivent gérer des risques inhabituels, tandis que les organes de réglementation et les acteurs de la surveillance sont facilement dépassés, en

particulier parce que le contrôle de multiples maillons de la chaîne d'approvisionnement par certaines entreprises peut entraver la redevabilité. La transition énergétique dépend également de l'approvisionnement en minéraux produits dans des pays où la corruption constitue un réel défi. Une étude estime que 30 à 40 % de la production minière nécessaire à la décarbonisation des secteurs de l'électricité et des transports proviendront des pays dont la « gouvernance des ressources (est) insuffisante, médiocre et défailante ». Une grande partie du cobalt, du nickel, du cuivre et du lithium dans le monde est extraite dans des pays mal classés dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International (cf. Figure 2), tandis que certains des minerais de la transition, y compris certaines des terres rares, se trouvent dans des pays en conflit ou dont le gouvernement est contesté.



Figure 2. Pourcentage des minerais de la transition énergétique dans des pays ayant un degré élevé de corruption. *Source: Accountable Mining Programme de Transparency International.*



Exemples de corruption dans le secteur des minerais de la transition

Cu

Cuivre

Le cuivre est essentiel pour les panneaux solaires, les éoliennes et d'autres technologies de la transition énergétique. Les préoccupations liées à la corruption dans le secteur du cuivre sont nombreuses. Un ministre des finances de Mongolie a fait l'objet d'une enquête à la suite d'allégations selon lesquelles il n'aurait pas déclaré des actions dans une entreprise étrangère dont la valeur a augmenté suite à l'accord d'extraction de cuivre de 2009 dont il était cosignataire. La communauté locale d'une mine de cuivre au Pérou a protesté deux fois en cinq mois contre des « irrégularités » de décisions relatives à la construction de routes d'accès à la mine. Ces protestations ont entraîné l'arrêt de la production.

Co

Cobalt

Un audit a identifié plus de 400 millions de dollars américains manquant entre 2010 et 2020 au bilan d'une société minière publique de la République Démocratique du Congo (RDC) qui est impliquée dans plusieurs des principaux projets de cobalt et de cuivre au monde. Les fonds manquants ont probablement été détournés. Dans le même pays, des accords d'extraction de cuivre et de cobalt entre 2010 et 2012 impliquant un agent particulier, qui a entretemps été sanctionné pour corruption selon le Global Magnitsky Act américain, ont engendré des pertes de fonds publics d'au moins 1,36 milliards de dollars. De grandes entreprises telles que Tesla, General Motors, Samsung et LG Chem s'approvisionnent en cobalt auprès du négociant de matières premières impliqué dans ces accords.

Li

Lithium

Le lithium est essentiel pour le stockage par batterie et les véhicules électriques : une batterie de voiture électrique comporte entre 30 et 60 kg de lithium. Au Chili, qui possède d'importants gisements de lithium, un ancien ministre de l'Économie aurait perçu des paiements illégaux de la part d'une société minière détenant des concessions de lithium contre la modification de règlements d'approvisionnement en eau en faveur du secteur. La même société a fait l'objet d'une enquête pour blanchissement d'argent, évasion fiscale et financement illégal de campagne, certains de ses actionnaires étant des personnes politiquement exposées (PPE) d'un précédent régime.

Ni

Nickel

Un représentant commercial d'une filiale d'une des plus importantes entreprises de production de nickel et un représentant officiel régional de Russie ont été inculpés pour pots-de-vin : le représentant officiel avait perçu l'équivalent de plus de 65 000 euros contre l'octroi d'une licence litigieuse. La licence avait auparavant été refusée à cette entreprise parce qu'elle ne respectait pas ses obligations environnementales. La Russie fournit 20 % de la production mondiale de nickel très pure utilisé dans les batteries des véhicules électriques, et les prix se sont envolés suite à la nouvelle invasion de l'Ukraine en 2022.

17
élémentsTerres
rares

Les terres rares sont essentielles aux éoliennes et aux véhicules électriques. Elles se trouvent principalement en Asie de l'Est et Asie du Sud-Est. L'extraction illégale de terres rares dans une région frontalière contrôlée par des milices est présumée approvisionner une importante entreprise publique de production d'électricité. Les rapports d'investigation ont affirmé que les milices recevaient des pots-de-vin contre l'accès aux mines, taxent illégalement les exportations et gèrent des entreprises domestiques qui servent de couverture pour des activités commerciales étrangères. Ces processus pourraient avoir engendré une pollution des eaux, des dommages importants de l'écosystème local et une augmentation des menaces de glissements de terrain. Les opérations de la seule mine de terres rares en fonction en Afrique qui se situe au Burundi ont été suspendues l'année dernière suite à des critiques d'une organisation de la société civile luttant contre la corruption et de la présidence selon lesquelles le pays ne recevait pas une part équitable des revenus du projet.

La prise de mesures décisives immédiates pour lutter contre la corruption des chaînes d'approvisionnement en minerais de la transition permettra aux gouvernements, entreprises, organisations internationales et à la communauté de lutte contre le changement climatique de :

Protéger les pays producteurs d'effets supplémentaires de la « malédiction des ressources », afin de soutenir une transition énergétique juste.²

À cause de la corruption, les hausses précédentes de la demande en ressources naturelles ont enrichi des élites privilégiées sans stimuler de manière significative les revenus publics permettant de payer les services nécessaires, y compris dans certains des pays les plus pauvres au monde. La corruption du secteur minier engendre la destruction de l'environnement, des violations des droits humains, l'exploitation de la main-d'œuvre, des pertes d'investissements étrangers, la fragilisation des démocraties, le renforcement des dictatures et des conflits. Elle a un impact particulièrement flagrant sur les femmes, les minorités de genres, les droits humains et les défenseurs des droits fonciers. Toutes ces conséquences menacent la durabilité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement. Il est essentiel que les efforts mondiaux d'accélération du déploiement des technologies sobres en carbone ne portent pas préjudice aux droits des citoyens des pays producteurs.

Soutenir une production responsable qui réduit les retards et les perturbations de la transition en vue de l'abandon des technologies à fortes émissions de carbone.

La corruption et le manque de transparence peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement en minéraux en retardant les décisions d'octroi de licence, les négociations de contrat et le développement de projet. Ils peuvent également engendrer l'octroi de licences à des entreprises n'ayant pas l'expérience ou les ressources adéquates. Les scandales ou le contournement des évaluations et de la gestion nécessaires des répercussions des risques environnementaux et sociaux peuvent entraîner des protestations, des révocations de licence, une atteinte à la réputation, des batailles judiciaires, des départs d'investisseurs et des pertes de ventes. Toutes ces conséquences peuvent perturber la

production, augmenter les coûts et porter atteinte aux revenus privés et publics. Les recherches suggèrent que les problèmes de gouvernance peuvent retarder l'exploitation minière de deux à trois années. La corruption et la mauvaise gestion déstabilisent également les pays producteurs et aggravent les problèmes de sécurité énergétique dans un contexte de concurrence économique et géopolitique féroce.

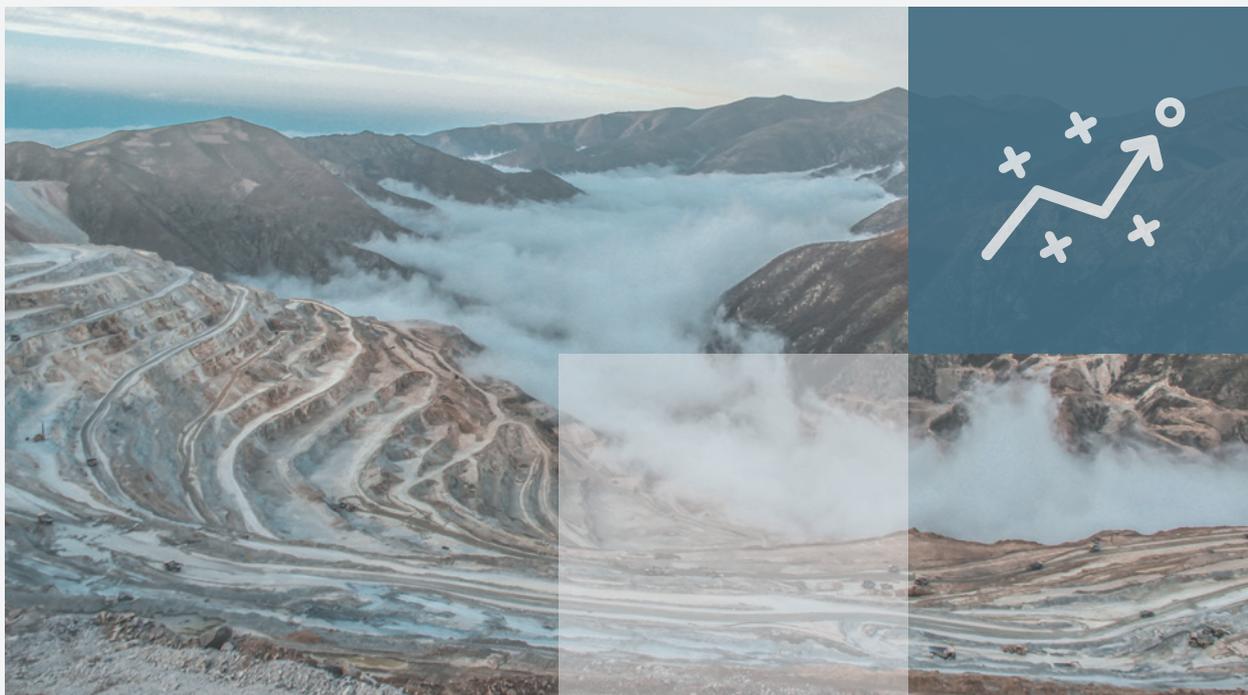
Débloquer le financement nécessaire à l'augmentation d'une production responsable des minéraux de transition.

La corruption est un problème pour les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) qui dissuade l'investissement nécessaire dans le secteur minier pour atteindre les objectifs d'approvisionnement. Les investisseurs responsables priorisent l'investissement dans les pays qui ont des institutions solides, une gestion responsable des répercussions environnementales et sociales du secteur minier, et un environnement transparent et exempt de corruption.

Les approches actuelles de lutte contre la corruption ne reflètent pas l'échelle et l'urgence de ce défi. Des accords colossaux sont actuellement conclus sans garantie adéquate. Les acteurs traditionnels du secteur minier, y compris les entreprises et les gouvernements, présument souvent que les approches de statu quo vis-à-vis de la corruption suffiront. Dans le pire des cas, cette passivité peut se transformer en permissivité, l'urgence de la transition énergétique étant utilisée pour justifier d'une manière ou d'une autre les comportements corrompus, quel qu'en soit le coût. Bien que de nombreuses nouvelles initiatives et de nouvelles normes issues de professionnels du secteur minier mentionnent la corruption à divers degrés, les mesures efficaces se font rares. Cependant, il existe heureusement de nombreuses connaissances sur la corruption dans le secteur extractif et sur les pratiques saines qui peuvent l'empêcher. Il convient à présent de les mettre en œuvre.

2 La malédiction des ressources se réfère à l'incapacité de nombreux pays riches en ressources à réduire la pauvreté et à générer des avantages pour leurs populations. En général, ces pays sont plus autoritaires et inégaux, plus exposés aux conflits et moins stables sur le plan économique que les pays ne disposant pas de ces ressources.

Recommandations principales relatives à la lutte contre la corruption



Les pratiques suivantes sont essentielles pour répondre aux risques de corruption dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du secteur des minerais de la transition.

Elles peuvent garantir que les entreprises et les investisseurs agissent de manière responsable dans les contextes à haut risque, que les pays producteurs et les communautés locales obtiennent des accords équitables, que la marge de manœuvre des acteurs de la corruption soit restreinte, et que la redevabilité soit intégrée. Elles sont premièrement issues de la [Norme de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives \(ITIE\)](#), du [Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais](#) et des travaux de NRG1 en matière de corruption dans les industries extractives.

Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements des pays producteurs et consommateurs, les entreprises de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, les investisseurs, les organisations internationales et les autres acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, devraient :

- 1. Agir de toute urgence, à l'échelle des prochains mois et non des prochaines années, pour mettre en œuvre des mesures plus rigoureuses de lutte contre la corruption, y compris concernant les législations et les règlements, les partenariats bilatéraux et multilatéraux et les accords commerciaux.** Une course sans précédent aux minéraux essentiels à la transition énergétique a déjà débuté, susceptible de déclencher une immense vague de corruption qui rendrait les approches de maintien du statu quo, « business as usual », inadéquates. Des mesures de prévention de la corruption qui s'inspirent des recommandations présentées ci-après devraient être immédiatement appliquées dans toute les législations et tous les règlements pertinents, les partenariats bilatéraux ou multilatéraux, et les accords commerciaux. Les décisionnaires en charge devraient garantir une action coordonnée entre les différentes parties du gouvernement, y compris les ambassades et les départements administratifs spécialisés, pour une mise en œuvre efficace de réformes.

2. Identifier explicitement les risques de corruption et élaborer des plans d'atténuation dans toutes les stratégies, activités et opérations concernant les minerais de la transition énergétique.³ En ce faisant:

- a. Traiter des différents types de corruption pouvant survenir. Les parties prenantes devraient penser à la corruption au sens large (par exemple, l'influence privée induite sur la législation et la manipulation des exigences environnementales, sociales ou relatives aux droits des communautés) plutôt qu'uniquement aux risques de pots-de-vin.
- b. Expliquer les stratégies pour prévenir la corruption et les risques de permissivité envers la corruption, c'est-à-dire les situations où les parties prenantes savent que leurs actions engendreront probablement de la corruption (comme effectuer un paiement qui sera probablement détourné).
- c. Inclure des plans explicites d'identification, de prévention et d'atténuation des risques de corruption dans les étapes spécifiques de la chaîne de valeur où la corruption dans le secteur minier se produit régulièrement : l'octroi de licences, de permis et d'autorisations ; les commandes de biens et de services ; l'implication des entreprises d'État ; la vente et le négoce de matières premières ; et la distribution des revenus.
- d. Adopter un système de rapportage permettant « de savoir et de montrer » comment l'entité surveille et répond en permanence aux préoccupations liées à la corruption, y compris les mécanismes efficaces de lanceurs d'alerte.
- e. Renforcer la capacité des parties prenantes afin de comprendre les risques de corruption et d'identifier des moyens efficaces de les atténuer.

3. Empêcher la corruption d'affaiblir la protection des droits des communautés, et l'application des garanties environnementales et sociales.

Des engagements solides pour une implication régulière, durable et véritable des parties prenantes, y compris le respect des peuples autochtones et de leur droit à un consentement préalable, libre et éclairé, et des droits des autres groupes marginalisés, sont une garantie essentielle contre

la corruption. Les parties prenantes devraient s'assurer que les règles et les règlements régissant de telles consultations sont transparents, bien connus et appliqués. Cette implication devrait être appuyée par de solides mesures de transparence dont la publication : des évaluations d'impacts environnementaux et sociaux, des autorisations et des plans de gestion sensibles à la problématique du genre ; des données de suivi ; de la documentation des consultations ; des accords communautaires ; et un accès aux mécanismes de règlement des griefs qui incorporent les critères d'efficacité des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Les études environnementales qui évaluent la contribution des nouveaux projets miniers à la vulnérabilité locale ou régionale face au changement climatique, par exemple s'ils assèchent les sources locales d'eau, devraient également être soutenues.

4. Adopter et promouvoir la transparence des contrats, des paiements, du négoce des matières premières et de la propriété réelle en conformité avec les normes mondiales afin de faciliter la détection de la corruption, en particulier de la part des entités à haut risque, telles que les entreprises publiques.

La Norme de l'ITIE détaille le seuil de rapportage de la transparence requis pour respecter les normes internationales de bonnes pratiques, et les parties prenantes ne devraient pas adopter, accepter ou cautionner des niveaux de transparence inférieurs à ce seuil. La Norme de l'ITIE est actuellement mise en œuvre par 57 pays dans le monde, et la plupart des principales sociétés minières internationales la soutiennent dans les pays participants. Plus de 40 pays divulguent déjà leurs contrats, et tous les pays mettant en œuvre l'ITIE ont élaboré des feuilles de route en vue de la transparence de la propriété réelle. Les parties prenantes devraient tirer parti et renforcer les étapes franchies dans ces pays. Elles devraient prioriser de faire pression pour la divulgation immédiate et complète des informations suivantes à l'échelle des projets:

- a. Les contrats et les licences, y compris les titres relatifs à l'exploration et à la production, le négoce des matières premières et les passations de marchés, et les autorisations environnementales et sociales.

3 Un certain nombre de ressources peuvent contribuer à ce processus, dont l'outil d'Évaluation des risques de corruption associés aux octrois de droits miniers (en anglais, Mining Awards Corruption Risk Assessment ou MACRA), l'outil d'Intégrité commerciale de l'exploitation minière responsable (en anglais, Responsible Mining Business Integrity Tool) et le Guide de lutte contre la corruption pour les petites sociétés minières (en anglais, Anti-Corruption Guide for Junior Mining Companies) de Transparency International, l'outil Diagnostic de corruption dans le secteur extractif de NRG, le FAQ de l'OCDE intitulé Comment traiter les risques de corruption et de pots-de-vin dans les chaînes d'approvisionnement en minerais et le Guide du praticien pour l'atténuation des risques de corruption dans les industries extractives (en anglais, Practitioner's Guide for Corruption Risk Mitigation in Extractive Industries) du PNUD

- b. Les paiements des sociétés minières et des négociants en matières premières aux gouvernements, ventilés par projet ou vente.
- c. Les informations vérifiées de la propriété réelle sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en minéraux.

De plus, les parties prenantes devraient promouvoir et mettre en œuvre des normes plus solides de diligence raisonnable lors de l'implication d'entreprises d'État, y compris la transparence des rapports financiers de ces entreprises.

- 5. Empêcher les élites politiques de monopoliser abusivement les opportunités.** Dans de nombreux pays, des représentants officiels et leurs alliés bénéficient d'accès injuste au secteur minier et à ses profits. Cette pratique diminue les retours pour le pays producteur, en particulier les avantages pour ses citoyens, augmente les coûts du secteur et confronte les investisseurs à des défis juridiques, éthiques et politiques. Afin d'aider à neutraliser cette tendance répandue, toutes les parties prenantes devraient insister pour que les entreprises:
- a. Adoptent les mesures de transparence mentionnées ci-dessus.
 - b. Exigent le rapportage de la propriété réelle, y compris et en particulier pour les personnes politiquement exposées (PPE), de tous les tiers, y compris des partenaires de joint-venture, des sous-traitants, des transporteurs, des négociants, des agents, des intermédiaires et des autres acteurs exposés aux risques de corruption. Les entreprises devraient vérifier ces informations concernant les entités à haut risque dans le cadre des processus de diligence raisonnable.
 - c. Refusent de conclure des accords avec des entités dont le personnel principal ou les propriétaires réels ont des conflits d'intérêts qui ne peuvent pas être correctement gérés ou avec celles qui ont des antécédents de corruption et ne présentent aucune preuve d'atténuation des risques de corruption. Les entreprises devraient documenter cet engagement sous forme d'une politique accessible au public et communiquer au sujet de leur mise en application de cette politique.
 - d. Adoptent, divulguent et appliquent des règles strictes concernant les phénomènes de « porte tournante » (ou « chaise musicale »), le lobbying et les dons politiques.

- 6. Réduisent autant que possible l'utilisation d'agents et d'intermédiaires, et adopter des contrôles plus exhaustifs sur ceux que certains acteurs continuent à utiliser.** Comme le prouvent des dizaines d'affaires de corruption dans le secteur extractif, la distribution de pots-de-vin par les agents et les intermédiaires est l'une des modalités de corruption les plus communes du secteur. Les sociétés minières, et les négociants et les fournisseurs de matières premières, devraient tous œuvrer pour ne pas passer par des agents lors de la recherche de nouveaux contrats. Elles devraient divulguer les noms et les propriétaires réels de tous les agents restants et appliquer des contrôles stricts de leurs activités et de leurs paiements. Les sociétés devraient clairement indiquer qu'elles ne travailleront pas avec des intermédiaires qui posent des risques clairs de corruption et ne respectent pas les normes de base. Elles devraient se rétracter, le cas échéant.
- 7. Éviter de permettre la kleptocratie et la captation de l'État en atténuant les risques de corruption et mettant fin à certaines relations commerciales, le cas échéant.** Certains minerais de la transition proviennent de pays dont le leadership politique détourne systématiquement les ressources naturelles et financières pour en faire bénéficier un groupe restreint d'élites plutôt que l'ensemble de la population, et dont l'insuffisance ou l'absence de mesures d'intégrité signifie que les intérêts privés « contrôlent » l'État. Dans de tels contextes, les parties prenantes devraient évaluer si leurs activités permettent ou renforcent ces tendances (par exemple, en aidant les élites politiques à profiter d'un accord corrompu, en effectuant des paiements qui seront probablement détournés ou en exerçant une influence indue sur des décisions politiques). Elles devraient mettre en œuvre des mesures correctives et atténuer les risques, mettre un terme aux relations dans lesquelles les risques ne sont pas atténués, et rapporter ces évaluations et les réponses choisies. Les parties prenantes impliquées dans de tels contextes devraient insister sur la transparence (telle que définie dans les recommandations 3 à 6 ci-dessus) comme considération principale de la continuité de leur implication, et avoir de robustes politiques internes de lutte contre la corruption.

8. Soutiennent les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en aval afin qu'ils intègrent des contrôles des pratiques détaillées ci-dessus dans leurs systèmes d'approvisionnement responsable et de diligence raisonnable. Les entreprises devraient faire preuve d'une diligence raisonnable fondée sur les risques pour identifier, empêcher et atténuer plus en profondeur les risques de corruption dans toute la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, les entreprises qui fabriquent des batteries et des véhicules devraient faire preuve d'une diligence raisonnable vis-à-vis des sociétés minières et des négociants auprès desquels elles s'approvisionnent en minéraux, y compris lors de l'implication de l'artisanat minier et à petite échelle. Les risques issus de telles relations dans la chaîne d'approvisionnement peuvent ne pas avoir d'implications en terme de responsabilité légale et criminelle, mais avoir malgré tout un lien direct avec les opérations de ces organisations, et les entreprises devraient être prêtes à mettre fin ou à suspendre leur implication avec de tels fournisseurs, si besoin est. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais et le FAQ qui l'accompagne sur [Comment traiter les risques de corruption et de pots-de-vin dans les chaînes d'approvisionnement en minerais](#) fournissent des recommandations détaillées, soutenues par les gouvernements, pour exercer une diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux. Ce sont des outils destinés à aider les entreprises à rester impliquées dans des contextes à haut risque en atténuant ces risques, plutôt que de se retirer complètement de ces contextes. L'objectif général est de promouvoir l'investissement responsable dans les régions productrices de minéraux. Les efforts individuels des entreprises devraient être suppléés par une action collective multipartite. Les programmes d'assurance et de certification de l'approvisionnement responsable dans le secteur devraient également intégrer plus efficacement les vérifications de diligence raisonnable en matière de lutte contre la corruption lors des audits des systèmes de diligence raisonnable des entreprises membres.

9. Soutiennent les droits et les activités de la société civile, des journalistes, des lanceurs d'alerte et des autres acteurs de la lutte contre la corruption. Ces acteurs aident à lutter contre la corruption en enquêtant sur les méfaits potentiels, en tenant les entreprises et les gouvernements responsables de leurs actions et en plaidant pour des réformes. Cependant, dans de nombreux pays, ils manquent de ressources et font face à des contraintes et des menaces. Toutes les parties prenantes peuvent adopter des stratégies pour régulièrement s'impliquer, défendre et promouvoir les droits de ces acteurs essentiels de la lutte contre la corruption, y compris en garantissant qu'ils ont accès aux informations nécessaires.

10. Garantir que les acteurs corrompus subissent les conséquences de leurs actions grâce à des mesures efficaces d'application et de redevabilité qui mettent sans cesse l'accent sur les victimes de la corruption. Sans application efficace de la législation et des règlements sur la lutte contre la corruption, les droits humains, le travail et l'environnement, les moyens de dissuasion ne sont pas crédibles. Cependant, l'envolée des prix des matières premières et l'augmentation de la demande en minerais de la transition pourraient engendrer de grandes prises de risques en vue de profits plus élevés alors que les acteurs de la surveillance sont confrontés à une charge de travail plus importante ou à une pression politique les poussant à fermer les yeux. Afin de relever ce défi, les agences de surveillance, les autorités policières et les organes judiciaires dans les pays producteurs doivent avoir suffisamment de ressources, et être indépendants des agences gouvernementales et des entreprises d'État. Les pays consommateurs doivent également garantir une application sérieuse de leur législation contre les pots-de-vin, y compris vis-à-vis des entreprises répertoriées ou dont le siège est situé dans leur juridiction. Ils doivent aussi s'attaquer aux flux financiers illicites provenant de ce secteur.⁴ Ces efforts devraient mettre l'accent sur les victimes de la corruption au sens large et inclusif tout au long du processus, du début des enquêtes aux décisions concernant les peines et les sanctions.

⁴ Le rapport sur l'exportation de la corruption intitulé [Exporting Corruption 2022](#) de Transparency International a révélé que seuls deux pays exportateurs mondiaux sur 47, dont 43 pays sont signataires de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, appliquaient activement la législation contre les pots-de-vin, telle que la loi américaine sur les pratiques de corruption dans les transactions à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act ou FCPA) et le Bribery Act britannique. Une utilisation plus assidue d'outils tels que les sanctions ciblées pourrait également aider à garantir l'action contre la corruption dans le secteur extractif.

De plus, les gouvernements qui fournissent une aide au développement aux pays producteurs de minerais de la transition devraient :

- 11. Accroître les liens entre la gouvernance économique, et les efforts de prévention et de réponse à la corruption dans le secteur des minerais de la transition.** Le renforcement des capacités de gestion des finances publiques, la mobilisation des ressources domestiques, et le soutien à la passation de marchés publics devraient être liés aux mesures de transparence et de surveillance. Ainsi, les projets de gestion des finances publiques devraient promouvoir des organes de réglementation minière ayant suffisamment de ressources et des systèmes budgétaires transparents pour garantir un paiement régulier et ponctuel des salaires des fonctionnaires. Les gouvernements devraient également bénéficier d'un soutien pour planifier et modéliser différents scénarios futurs de demande et de prix, empêchant ainsi la mise en œuvre de projets non durables ou la perte d'actifs à cause d'une influence indue d'intérêts publics ou privés.
- 12. Financer des activités qui renforcent l'intégrité tout au long des chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels, y compris les chaînes transfrontalières.** Afin de ne plus dépendre au plus vite des combustibles fossiles, l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en minerais de la transition a besoin d'être protégé de la corruption. Certaines vulnérabilités, telles que la contrebande transfrontalière, peuvent porter préjudice à l'économie des pays producteurs et bénéficier à certains individus. Les partenaires du développement devraient soutenir les activités des institutions de lutte contre la corruption, les organisations de la société civile, les organes communautaires et les médias qui surveillent les risques de corruption et les considérer comme des éléments essentiels des stratégies de promotion de l'augmentation responsable de l'exploitation des minéraux de transition.
- 13. Profiter de l'aide au développement dans le secteur minier pour faire le lien entre le programme de lutte contre la corruption et les opportunités d'investissement responsable dans le secteur.** Établir des jalons d'adoption de mesures améliorées de transparence et de garanties institutionnelles pour les partenaires de production des minerais de la transition, et aider à mobiliser les entreprises et les investisseurs potentiels lorsque les jalons sont atteints.
- 14. Soutenir les règles, standards et normes sur la transparence globale, l'intégrité et la redevabilité dans le secteur minier,** y compris la mise en œuvre de l'ITIE et du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais. Les règles obligatoires suivant des normes solides de gouvernance et de lutte contre la corruption sont essentielles pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement stables et durables, particulièrement sur les grands marchés de consommation, comme les États-Unis et l'UE ou les pays dans lesquels sont répertoriées ou immatriculées un grand nombre d'entreprises d'approvisionnement des industries extractives.
- 15. Appliquer rigoureusement des mesures de lutte contre la corruption, telles que définies dans les recommandations présentées ici, comme conditions préalables du financement de projets.** Dans de nombreux pays producteurs et consommateurs, les institutions financières internationales, les organisations multilatérales, les banques de développement et d'autres investisseurs privés intensifient le financement de projets et d'entités d'exploitation des minerais de la transition. Ces bailleurs de fonds ne devraient pas octroyer de fonds privés ou publics à des projets qui n'adoptent pas de solides mesures de lutte contre la corruption.

Groupe d'experts sur la prévention de la corruption dans la production de minéraux de transition

Un groupe d'experts sur la prévention de la corruption dans la production des minerais de la transition rassemblant des perspectives de la société civile, de gouvernements, des universitaires et d'organisations internationales, a élaboré ces recommandations. Le processus de rédaction a été facilité par le Natural Resource Governance Institute (NRGI), avec les conseils du Centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises et de l'ITIE.

Ces recommandations sont soutenues par AFREWATCH, le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme (BHRRC), Global Witness, Oxfam Amérique, Publiez Ce Que Vous Payez, RAID, Resource Matters, Accountable Mining Programme de Transparency International, Dr Kathryn Sturman (Sustainable Minerals Institute, Université de Queensland), et Dr Ana Bastida (Université de Dundee).

L'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI, Natural Resource Governance Institute) est une organisation indépendante à but non lucratif qui encourage un processus décisionnel ouvert et inclusif dans le domaine des ressources naturelles et de la transition énergétique. Nous travaillons en partenariat avec des réformateurs au sein des gouvernements et de la société civile pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques justes fondées sur les faits et les priorités des populations des pays émergents riches en ressources naturelles.

Pour en savoir plus, consultez www.resourcegovernance.org